ORAN/GE PRESSEE



03

Edito

04-05

Dossier:

Banques

centrales

06-07

00-07

Bilan session extraordinaire

11

Dicastères

12-14

Entretiens avec les magistrats sortants

AGENDA EDITO

Agenda

A l'heure où nous mettons sous presse, les restrictions de rassemblement édictées par l'OFSP en lien avec la crise sanitaire du COVID-19 demeurent en vigueur. Par conséquent, les séances des commissions, conférences, réunions des groupes de travail, etc. qui devaient être organisées dans le cadre des activités du PDC Genève demeurent ajournées ou organisées par visioconférence.

Vous trouverez sur notre site internet pdc-ge.ch les informations actualisées et séances prévues dans l'hypothèse ou les restrictions devaient être assouplies.

Merci de votre compréhension, merci pour votre fidélité et portez-vous bien!

L'équipe de l'OranGE Pressée

l'équipe de l'OranGE Pressée



Rédacteur en chef Benoît Cerutti



Editeur Responsable Nicolas Fournier Secrétaire général du PDC



Graphisme
Arthur Miffon
com.betypic.ch/

IMPRESSUM

10 éditions p/an - OranGE Pressée // Prix Abo. 40.- ou 60.- avec soutien Editeur: Parti Démocrate-Chrétien • Rue Alcide-Jentzer 9, 1205 Genève T. 022 328 20 11 • info@pdc-ge.ch • www.pdc-ge.ch • facebook.com/genevepdc Moléson Impressions, imprimé en 1400 exemplaires sur papier recyclé avec des encres biovégétales

EDITO



Chères et chers membres du PDC Genève,

Chères Amies, Cher Amis,

Le 4 octobre 2018, vous m'avez fait l'honneur de m'élire aux côtés de d'une formidable équipe à la présidence du PDC Genève. Près de deux ans plus tard, au terme d'actions politiques inédites pour notre parti (lancement de deux référendums) et de deux élections majeures, il est temps pour mon équipe et moi-même de tirer notre révérence pour nous consacrer pleinement à de nouvelles responsabilités. La tâche de la présidence fut complexe mais passionnante et même s'il est trop tôt pour dresser un bilan, je ne peux m'empêcher d'être fier des choix courageux et des orientations audacieuses adoptés par notre parti pour aborder l'avenir et porter haut les valeurs démocrates chrétiennes.

Servir et disparaître, dit l'adage. Alors avant le départ, et dans le souci d'assurer transparence et démocratie au sein de notre parti, je lance formellement un appel à candidatures à l'intention de toutes celles et ceux qui souhaiteraient s'investir pour le PDC, et le mener victorieusement vers les élections cantonales de 2023. Les personnes intéressées par la fonction de président-e du parti sont priées de composer leur équipe, d'élaborer un programme sur la base duquel les délégués se prononceront et finalement d'annoncer leur candidature d'ici au 30 juin au Secrétaire général, qui se tiendra disponible dans l'intervalle pour répondre aux questions des potentiels candidat-e-s.

Crise sanitaire oblige, il est pour le moment exclu de tenir une assemblée générale pour procéder à l'élection d'un ou d'une nouvelle président-e. Cependant, soyez certains que nous mettrons tout en œuvre pour réunir le parti dès que cela sera possible et fêter par la même occasion notre succès aux élections municipales d'il y a quelques semaines. D'ici à la tenue de cette assemblée, je continuerai à mener le parti aux côtés d'une équipe réduite mais déterminée à accomplir son devoir jusqu'au terme de son mandat.

Je tiens à vous réitérer, chères et chers membres du PDC Genève, Chères Amies, Chers Amis, tout le plaisir et tout l'honneur que j'ai eu de conduire notre beau parti durant ces deux années aux côtés de mon équipe de présidence et je me réjouis de poursuivre mon engagement et porter nos projets à Berne, en tant que conseiller national.

Je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, le meilleur en cette période particulière,

Vincent Maitre, Président

DOSSIER DOSSIER

Quel rôle pour les Banques centrales?

Le débat autour du rôle des banques centrales a redoublé avec la crise économique liée au Covid-19. Les propositions foisonnent de toute part, parfois très hétérodoxes.

Certains, prenant l'exemple américain, ont proposé le développement du concept de l'helicopter money. En partie théorisé par Milton Friedman, le concept propose que la Banque centrale crée de la monnaie pour la distribuer directement aux citoyens. Certes, aux États-Unis, ce n'est pas tout à fait ce principe qui s'applique plus que c'est le budget qui est chargé de financer le dispositif et non la Réserve fédérale. Mais il n'en demeure pas moins que le débat a refait surface à la faveur de la gravité de la récession que traverse l'économie mondiale¹.

Olivier Blanchard, ancien chef économiste du FMI, et qui est connu pour avoir fortement repensé les politiques d'ajustement structurel imposées aux États par l'institution (donc pas vraiment un libéral forcené) bat en brèche dans un entretien dans le Monde une telle idée : « c'est un faux débat. Les banques centrales ne sont pas équipées ni légitimes pour savoir quels fovers devraient recevoir de l'argent et combien. Cette mission relève des États. Or, c'est ce qu'ils font déjà, par les dispositifs de chômage partiel et de soutien aux entreprises. Ces aides creusent les déficits, que, grâce aux politiques monétaires de la BCE et de la Fed, ils peuvent financer à taux zéro². »

Si Olivier Blanchard semble presque agacer par une telle proposition, c'est qu'il en connait les conséquences politiques: une nouvelle défausse des États sur les banques centrales. En effet, nombre d'économistes depuis des années (les choses ont fortement changé depuis mi-mai) ne cessent de dénoncer l'incapacité des États, notamment européens, à prendre leurs responsabilités budgétaires pour contrecarrer la crise que traverse la zone euro. En se reposant sur l'action de la BCE, ils n'ont pas été à la hauteur des enjeux.

Ainsi, si une politique de redistribution devait s'opérer (même par un revenu universel), c'est aux États de la mener et non aux banques centrales. Pour le dire plus simplement encore: que chacun accomplisse sa mission.

En Suisse, la débat revient souvent autour de cette question. Dernièrement, Pierre-Yves Maillard a lui aussi proposé le recours à la BNS pour financer l'AVS. Certes, en puisant dans ses bénéfices et non en actionnant un mécanisme de distribution d'argent.

C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à Macro Föllmi de nous expliquer comment fonctionne la BNS. Ce qu'elle peut, et ne peut pas faire. Afin que le cadre soit bien posé, et le débat mené sérieusement.

1 Jézazel Couppey-Soubeyran, Les banques centrales doivent changer d'instruments, Le Monde, 21 mars 2020. 2 Olivier Blanchard, Une crise des dettes publiques parait peu probable à court terme, Le Monde, 27 avril 2020.

Entretien avec Marco Föllmi

Comment fonctionne la Banque nationale suisse (BNS)?

La BNS a été créée en 1907. Elle est régie par la loi sur la Banque nationale (LBN) qui encadre son rôle et ses missions. Elle est placée sous le contrôle de la Confédération. Son rôle consiste à conduire la politique monétaire du pays dans l'optique d'assurer la stabilité des prix tout en tenant compte de l'évolution de la conjoncture. A ce titre, elle remplit notamment trois missions principales:

- 1. Elle fixe le taux directeur.
- 2. Elle alimente le système bancaire en créant de la monnaie contre nantissement de titres que les banques doivent fournir.

3. Elle intervient sur le marché des changes pour assurer la stabilité du franc suisse. C'est la politique qu'elle a menée dans le cadre du taux plancher où la Banque émettait des francs suisses pour racheter

des euros en vue d'assurer la stabilité du franc et qu'elle poursuit aujourd'hui.

«Elle agit de manière indépendante, conformément à la Constitution fédérale. Elle ne peut recevoir d'instructions du encore Conseil fédéral, du parlement ou d'autres organismes.»

Elle agit de manière indépendante, conformément à la Constitution fédérale. Elle ne peut recevoir d'instructions du Conseil fédéral, du parlement ou d'autres organismes.

Les décisions sont prises par la Direction générale qui est chargée de la politique monétaire, de la stratégie de placement

des actifs et de la coopération monétaire internationale.

Il est important de noter que la Direction générale s'appuie pour prendre ses décisions sur les diverses études

économiques que la BNS mène ellemême en interne, sur celles des autres banques centrales mais également sur

les rapports des bureaux régionaux de la BNS qui lui font remonter de manière précise la situation conjoncturelle du pays. Elle peut ainsi compter sur un réseau solide dans le monde économique suisse pour évaluer la situation des entreprises du pays.

Enfin, un Conseil de Banque se charge de la surveillance de l'institution.

Sur quels critères s'effectuent les choix d'investissement de la BNS ?

Elle investit ses réserves de devises généralement dans des obligations d'Etat et d'entreprises ainsi que dans des actions. Elle obéit à des critères qui sont uniquement financiers et considère qu'elle doit rester neutre par rapport à des décisions d'investissement qui traduiraient des orientations plus politiques, notamment liées questions environnementales. Elle a une gestion passive de ses actifs et s'appuie uniquement sur le poids des indices.

La question de l'attribution des bénéfices est souvent au cœur des débats. Quelle est la marge de manœuvre de la Banque ?

Mis à part un dividende représentant au maximum 6% du capital-actions, la BNS est liée par une convention qui est régulièrement mise à jour et qui stipule les conditions et la répartition de l'attribution d'une partie des bénéfices de la Banque entre la Confédération et les cantons.

Il est vrai que la convention liant la Banque, la Confédération et les cantons est très prudente mais cela s'explique par

le fait que la BNS ne «Elle obéit à des critères qui sont peut se permettre uniquement financiers et considère de risques car sa situation financière qui traduiraient des orientations plus est très liée à celle l'économie

mondiale et les variations d'une année à l'autre peuvent être très importantes. Elle est d'ailleurs tenue à constituer des provisions suffisantes pour maintenir les réserves monétaires à un niveau jugé adéquat en relation avec la politique monétaire.

politiques.»

Ainsi, l'année dernière, la Banque a connu une année excellente (49 milliards de bénéfice). Mais nous constatons d'ores



Licencié en sciences économiques, il a été membre de la direction de la Banque nationale suisse (BNS). Ancien Conseiller administratif de la ville de Lancy et ancien membre de l'Assemblée constituante.

et déjà que le début de l'année 2020 l'est nettement moins. Au premier trimestre, dans le contexte de la crise Covid-19, elle a enregistré une perte de 28,2 milliards de francs, qui s'explique pour l'essentiel par ses actifs en monnaies étrangères et notamment la baisse de l'euro. On voit donc bien que la situation est extrêmement fluctuante.

faut de prendre trop qu'elle doit rester neutre par rapport rappeler un élément à des décisions d'investissement important : le franc suisse est une monnaie refuge en cas de crise. Cela

> l'expose à un risque d'appréciation très important, et demande des capacités d'action importantes de la part de la BNS et lui donne donc un sentiment de puissance par rapport à la taille de notre économie nationale qui est plutôt modeste. Tout cela se retrouve dans son bilan, et parfois de bons résultats peuvent donner l'illusion que beaucoup d'argent est disponible pour financer tout une série de projets ou de politiques

publiques. Mais tout cela est très précaire et demande beaucoup de prudence, d'où la politique plutôt conservatrice de la Banque.

Que penser de l'idée d'un fonds souverain?

Pour constituer un fonds souverain, il faudrait revendre une partie des valeurs libellées en devises étrangères (dont l'euro) pour les transformer en francs suisses, cela détournerait la Banque de sa mission première en créant une appréciation très forte du franc suisse. On trouve des fonds souverains, souvent dans des pays développés et riches de matière première, comme la Norvège. Ce n'est pas le cas de la Suisse.

Propos recueillis par Benoît Cerutti

ECHO DES TRAVÉES ECHO DES TRAVÉES

Bilan de la session extraordinaire de mai 2020

Le Conseil national et le Conseil des États se sont réunis en session extraordinaire du 4 au 6 mai sur le site de BernExpo. L'ensemble des objets étaient liés à la crise Covid-19. Passage en revue.

Objets déposés

Durant cette session j'ai d'une part interpellé le Conseil fédéral quant aux procédures d'asile et autre part, déposé un objet concernant l'accession à l'APG des indépendants.

Interpellation - Alors que la plupart des procédures civiles et administratives nonurgentes ont été suspendues, notamment en matière d'asile, pourquoi le Conseil fédéral a-t-il créé une exception en matière de renvois?

Alors que toutes les procédures judiciaires ont été suspendues, j'ai demandé au Conseil fédéral pourquoi il n'a pas suspendu également celles concernant les procédures de renvoi en matière de droit d'asile. Car derrière cette question se cache en réalité la problématique des restrictions inadmissibles des droits de procédure les plus fondamentaux garantis par le droit international humanitaire et la Constitution fédérale. En effet, l'art. 33 de la Convention relative au statut des refugies et l'art. 25 de notre constitution impliquent

que « pour minimiser le risque «Alors que toutes les procédures judiciaires que la qualité de ont été suspendues, j'ai demandé au réfugie ne soit Conseil fédéral pourquoi il n'a pas suspendu personne et que de renvoi en matière de droit d'asile.» celle-ci ne soit

refoulée en violation de l'art. 33, ces procédures doivent présenter toutes les garanties requises pour être justes et efficaces. De cette exigence fonctionnelle, le HCR, et son Comité exécutif, ont déduit un ensemble d'exigences minimales incluant l'accessibilité de la procédure, le droit d'être entendu, le droit à l'aide juridique et a un interprète, ainsi que le droit à une révision qui, sous l'influence de la jurisprudence en matière de droits de l'homme, a graduellement pris les contours du droit à un recours effectif devant une instance indépendante ».



En restreignant considérablement ses exigences et tout en permettant la poursuite des procédures de renvoi, il est à craindre que l'Ordonnance COVID-19

et constitutionnel de perte de gains (APG).» non-refoulement pour les requérants d'asile. J'ai donc demandé

au Conseil fédéral des explications quant à cette situation. Il est niée à tort à une également celles concernant les procédures prié d'y répondre d'ici à la session de juin.

> Motion - Pour un accès APG élargi pour les indépendants

> Avec mon collègue Nicolas Walder (les Verts/GE), j'ai déposé une motion pour augmenter le cercle des indépendants pouvant bénéficier de l'allocation perte de gains (APG).

Le 16 avril 2020, le Conseil fédéral a élargi l'octroi aux APG aux indépendants n'ayant pas été contraints de cesser leur activité. Le Conseil fédéral a toutefois limité cette

ouverture aux indépendants ayant un revenu annuel déclaré à l'AVS entre 10 000 et 90 000 francs.

asile du 01 avril 2020 «J'aj déposé une motion pour Selon de nombreuses ait violé directement le augmenter le cercle des indépendants sources, cette situation principe conventionnel pouvant bénéficier de l'allocation exclurait de facto environ un tiers des indépendants de tout

> soutien et ce, tous secteurs confondus. En effet, un sondage réalisé en avril auprès de 465 physiothérapeutes indépendants en Suisse montre que 40 % d'entre eux n'ont pas droit aux indemnités pertes de gain en raison des critères fixés par le Conseil fédéral et particulièrement en raison du requis du salaire AVS ne dépassant pas 90'000 francs suisses.

C'est pourquoi, afin de couvrir une part plus raisonnable des indépendants durement affectés par la situation de crise et d'éviter ainsi de trop nombreuses cessassions d'activités, j'ai demandé à ce que l'indemnité maximale de 196 francs par jour soit également octroyée à tous les indépendants réalisant un revenu AVS de 90 001 à 120 000 francs suisses (au lieu des 90 000).

Objets examinés

Motion - Suspension des poursuites. Exception pour le secteur du voyage

En tant que rapporteur de la Commission des affaires juridiques, je suis intervenu au nom de la commission en faveur de cette motion proposée par ma collègue Christa Markwalder (PLR/BE). Le principe défendu est assez simple : il vise à trouver une solution pragmatique et temporaire aux difficultés de trésorerie des agences de voyage, en suspendant la possibilité de leur intenter des poursuites jusqu'au 30 septembre 2020.

Si les clients ont légitimement droit au remboursement des paiements qu'ils ont déjà effectués, les agences de voyages ne peuvent procéder à ce type de remboursements, étant donné que les compagnies aériennes et les hôtels n'en octroient plus aux agences ellesmêmes. Selon les représentants du secteur, cette situation devrait s'améliorer dans le courant de l'été, grâce à la reprise des remboursements des compagnies aériennes et des groupes hôteliers.

La motion a été acceptée par les deux chambres.

Initiative parlementaire - Ordonnance COVID-19 accueil extra-familial pour enfants (soutien financier aux crèches)

Sous l'impulsion du Conseiller national Mattias Reynard (PS/VS) et avec le soutien des représentants PDC, la commission de la science, de l'éducation, et de la culture du Conseil national a déposé une proposition d'ordonnance afin d'atténuer les conséquences économiques de la crise Covid-19 dans le domaine des institutions d'accueil extra-familial à hauteur de 100 millions de francs.

Si le principe d'une aide financière n'a quère fait débat, à l'exception de l'UDC, le montant de l'aide a fait l'objet d'une divergence entre le Conseil national et le Conseil des États. Ce dernier préférant la

fixer à 65 millions. Finalement, dans une volonté de trouver un compromis très rapidement, le Conseil national s'est rallié à la proposition du Conseil des États.

L'initiative parlementaire a été acceptée par les deux chambres.

Motion - Bases juridiques nécessaires à l'introduction des applications d'alerte Corona

La commission des institutions politiques du Conseil des États a déposé une motion pour demander que le Conseil fédéral établisse une base juridique à l'introduction d'une application de tracage dans la lutte contre le Corona, Inquiète par l'atteinte aux droits fondamentaux que pourrait constituer une telle application, la motion demande que les données personnelles ne soient pas centralisées et que son utilisation demeure facultative.

Faisant preuve d'une légèreté inquiétante, le Conseil fédéral ne percevait pas l'utilité d'une telle motion. Le parlement ne l'a pas entendu de cette oreille et a largement accepté le texte. Le Conseil fédéral reviendra donc lors de la session de juin avec un projet établissant une base légale claire quant à l'utilisation d'une telle application.

La motion a été acceptée par les deux chambres

Motions - Ordonnance sur les cautionnements solidaires liés au Covid-19: prolonger le délai de remboursement à huit ans et ordonnance sur les cautionnements solidaires liés au Covid-19 : garantie du taux zéro pour les crédits octroyés aux entreprises touchées par la crise.

La commission de l'économie et des redevances a déposé deux motions qui visaient à compléter les ordonnances du Conseil fédéral concernant l'octroi des crédit accordés aux entreprises touchées par la crise. Ces motions visaient à prolonger le délai de remboursement à

huit ans et garantir le taux d'intérêt à zéro pendant toute la durée du remboursement.

Cette motion a trouvé une large majorité devant le Conseil national, ce qui ne fut pas le cas au Conseil des États. Ce dernier a fait preuve d'une orthodoxie financière bien excessive au vu de la gravité de la situation économique que traverse notre pays. Certes, dans leur argumentaire, les conseillers aux États ont précisé que ce n'était pas un refus définitif et qu'ils étaient ouverts à un réexamen des conditions de prêt en fonction de l'évolution économique de la situation. Il n'en demeure pas moins que le message envoyé à destination des acteurs économiques de notre pays est catastrophique.

Les motions ont été refusées par le Conseil des États et acceptées par le Conseil national. Faute d'accord, il n'en sera pas donné suite.

Motion - Soutien aux dirigeants salariés de leur entreprise

La commission de l'économie et des redevances a également proposé une motion visant à ce que les dirigeants salariés de leur entreprise puissent non seulement, comme l'avait déià décidé le Conseil fédéral, touché une indemnité dans le cadre de la RHT mais que celle-ci passe de 3'320 francs à 5'880 francs.

La motion a trouvé une majorité devant le Conseil national (à l'exception du groupe UDC!) mais n'en a pas trouvé devant le Conseil des États. Ce dernier défendant l'argument que le Conseil fédéral avait déjà fait preuve de suffisamment de générosité en proposant une indemnité forfaitaire, il était donc hors de question encore de l'augmenter. Cette décision ne peut cependant clore un débat pourtant légitime.

La motion a été refusée par le Conseil des États et acceptée par le Conseil national. Faute d'accord, il n'en sera pas donné suite.

Vincent Maitre, Conseiller national

RÉFLEXION TÊTE-À-TÊTE

Quelles politiques de solidarité?

Des foules entières devant les portes des Vernets pour y récupérer un cabas d'aliments de base: Genève, et nombre de villes européennes, découvrent depuis quelques semaines des scènes d'urgence humanitaire dans des pays souvent riches. Comment expliquer un tel phénomène?

Les logiques du travail au noir

En 2012, une étude publiée par des chercheurs de l'Université de Neuchâtel a établi les logiques du travail au noir. 1 Non pas les plus identifiées comme les secteurs de l'hôtellerie, de l'économie domestique ou du bâtiment mais d'autres logiques, plus individuelles.

Au cœur de celles-ci, il y a souvent une quête de dignité qu'une allocation de l'aide sociale ne peut combler. Ainsi, une femme allocataire d'une aide, témoigne dans

l'enquête que d'avoir

accepté un emploi

au noir dans la restauration, « c'était plus pour prendre la main, pour réapprendre certains gestes. Mais également pour mon égo, parce qu'à force d'être aux services sociaux, j'étais devenue aigrie ».

Dans leur récent ouvrage, Économie utile pour des temps difficiles, les prix Nobel d'économie, Esther Duflo et Abijit Banerjee, dénoncent ces politiques qui consistent à donner de l'argent aux laissés-pourcompte de l'économie de marché en les laissant seuls trouver leur place dans le monde, « comme si l'estime de soi des destinataires des programmes sociaux n'était pas un enjeu » et que la simple distribution d'argent suffisait à leur dignité.

Autre constat, la difficulté liée aux démarches toujours complexes des aides complémentaires qui poussent certains à prendre un travail non déclaré en complément de celui qu'ils occupent principalement. Ce phénomène à Genève est bien connu et parfaitement identifié.



Explosion de l'aide sociale

Autre cas touché par les logiques de la précarité, les personnes aux contrats précaires effectuant des travaux à la demande ou à temps partiel.

A ceux-là s'ajoute le cas des travailleurs indépendants qui ont dû recourir à l'aide « La pandémie a montré que nos l'Hospice général,

systèmes ne sont absolument pas alors qu'en temps adaptés aux chocs » normal, les demandes

> pour les indépendants représentent cing à six demandes par mois, lors du confinement, elles ont explosé jusqu'à cinquante demandes par semaine.

> Ainsi, dans un pays comptant 660 000 personnes pauvres et presque un million de personnes menacant d'y tomber, les effets de la crise ont eu des conséquences dramatiques pour toute une catégorie de la population.

La trappe à pauvreté et l'inadaptation du système

Dans l'ouvrage cité précédemment, Esther Duflo et Abijit Banerjee, regrettent que les politiques de solidarité notamment dans les pays européens ne soient plus adaptés aux enjeux contemporains.

Ils démontrent que ces politiques sont essentiellement basées sur les prémices de parcours linéaires et peu conceptualisées pour faire face aux ruptures individuelles, et aujourd'hui aux grands chocs collectifs.

« L'objectif de la politique sociale, en ces temps d'incertitude et de changement, doit être d'aider des gens à absorber les chocs qui les frappent, sans laisser ces chocs anéantir le sentiment qu'ils ont de leur identité. Le système dont nous avons hérité ne va malheureusement pas dans ce sens.² ».

La pandémie a ainsi montré que nos systèmes ne sont absolument pas adaptés aux chocs, laissant ainsi des centaines de milliers de suisses sans aide ou avec un filet de solidarité pas toujours performant. La question des indépendants en est l'illustration. Il a fallu ainsi que le Conseil fédéral agisse dans l'urgence pour trouver un modèle de protection minimale alors que s'il existait un système dont les règles de financement auraient été clairement établies tout comme le mécanisme de protection auguel il donne droit. l'incertitude d'une crise sociale aurait pu être évitée.

Certes, dans certains domaines, des progrès ont été réalisés. A titre d'exemple, ces vingt dernières années, des politiques de formation continue tout au long de la carrière professionnelle ont été créées mais cela n'est pas suffisant, et en Suisse, nous sommes encore très en retard sur cette question.

Notre système pensé au XXème siècle reposait sur des parcours linéaires. Il est temps de le moderniser en l'adaptant aux enieux alobaux de nos sociétés dont les pandémies et leurs conséquences ne sont qu'un exemple.

Benoît Cerutti

1 Jérôme Heim, François Hainard, Le travail au noir : comment on y entre, comment on en sort ?, L'Harmattan, 2012. 2 Esther Duflo et Abijit Banerjee, Économie utile pour des temps difficiles, Seuil 2020.

Entretien avec Jacques Blondin

Jacques Blondin est le nouveau Chef de groupe de la députation PDC. Il nous présente ses objectifs et comment il souhaite positionner le PDC au sein du Grand Conseil.

Député depuis 2015. Chef du groupe PDC au Grand Conseil. Membre des commission de l'aménagement, de l'économie, de l'énergie et des SIG et de l'enseignement supérieur.

Vous venez d'être élu à la tête du Groupe PDC au Grand Conseil. Quels sont vos obiectifs?

Tout d'abord, je suis très heureux de succéder à Jean-Luc Forni à la tête du groupe et souhaite le remercier pour tout ce qu'il a entrepris. Il a été un très bon chef, veillant toujours à l'unité de la députation

Il est important de rappeler que le groupe s'est fortement renouvelé lors des élections de 2018. Il fallait donc un temps d'apprentissage pour mieux nous connaître et trouver une dynamique collective.

Depuis quelques mois, je crois que certains résultats montrent que nous y sommes parvenus. Mais maintenant nous devons monter en puissance pour être plus présents sur les grands enjeux politiques. Je souhaite ainsi que nous soyons beaucoup plus percutants et que nous nous affirmions beaucoup plus, notamment en séance plénière afin de démontrer que le PDC est bien

présent, car trop monopolisent temps de parole.

«Nous devons monter en puissance Le premier tente souvent, les minorités pour être plus présents sur les grands d'imprimer le enjeux politiques.»

Quel rôle souhaitez-vous voir iouer le PDC au Grand Conseil?

Le PDC peut jouer un rôle central car sur un certain nombre de thèmes il est en capacité de faire les majorités. Ainsi sur les questions économiques, fiscales et financières, nous travaillons en bonne entente avec les partis de droite. En ce qui concerne les questions sociales, nous tentons, quand cela est possible, de maintenir un dialogue avec les partis de centre-gauche (Verts et PS) pour faire passer certains projets qui nous tiennent à cœur.



Cependant, je note que le dialoque et la transversalité restent compliqués entre les partis, notamment gouvernementaux. Les fronts se sont extrêmement durcis, ce qui détériore la capacité du Grand Conseil à construire des compromis larges et solides.

Qu'en est-il des rapports avec le Conseil d'État ?

Le Conseil d'État a connu des débuts extrêmement difficiles pour les raisons que l'on connait. Deux personnes en sont sorties renforcées : Antonio Hodgers

> et Mauro Poggia. leadership avec des succès plus que

mitigés, et le second est presque devenu incontournable, tant il cumule de politiques publiques sous sa direction.

Dans un système comme le nôtre, cela n'est pas très sain. Il n'est pas bon que la dynamique gouvernementale se concentre sur si peu de personnes, et tout cela tend aussi incontestablement les relations entre le parlement et le gouvernement.

Au PDC, nous menons une politique de soutien critique au gouvernement. Nous pensons que les orientations tracées vont plutôt dans le bon sens mais regrettons son manque de courage sur certains

suiets. Nous avons ainsi montré lors de l'examen du budget 2020 que pour mener une politique financière saine, il fallait faire un certain nombre d'arbitrages que le Conseil d'Etat s'est malheureusement refusé à faire. Nous avons donc dû prendre nos responsabilités en corrigeant en commission puis en plénière, le projet de budget du gouvernement.

Qu'en est-il des rapports avec le PLR, et plus largement de la question de l'Entente?

La question de l'Entente fera l'objet de discussions avec les membres du parti lors des prochaines assises.

En ce qui concerne nos rapports avec le PLR au Grand Conseil, je reste convaincu que nous devons continuer à travailler ensemble. D'ailleurs, sur toute une série de suiets, c'est déià le cas et cela fonctionne très bien -on ne le dit pas assez !-. Que cela soit en matière économique, fiscale et financière, nous votons à près de 90% toujours ensemble et la coordination entre nos députés est excellente. Nous avons encore signé récemment un communiqué commun sur la question de la CPEG.

Il y a en revanche des sujets où des désaccords peuvent apparaître mais ils ne sont peut-être pas si profonds que cela. Ainsi, si l'on prend la mobilité, thématique qui fait l'actualité ces jours, nos positions sur le fond ne sont pas si divergentes, car même certains PLR sur ces suiets évoluent de plus en plus de notre côté.

D'une manière générale, je crois que la ligne doit être simple et claire : oui à un dialogue permanent et à un travail collectif plus développé, mais dans le respect des uns et des autres, sans condescendance du grand par rapport au petit. Si l'on se tient à cette ligne alors l'Entente pourra retrouver une forme de sérénité et tout le monde y gagnera ; j'en suis convaincu.

Propos recueillis par Benoît Cerutti

ACTUALITÉ COMMUNES

Un comité CPEG totalement déloyal envers la population genevoise

Député. 2ème vice-Président du Grand Conseil. Membre de la commission des finances.

Le 19 mai 2019, le peuple genevois adoptait le projet de loi 12228 qui prévoyait une recapitalisation de la caisse de prévoyance des employés de l'Etat de Genève (CPEG) à hauteur d'environ 5.4 milliards sans modifier aucun des nombreux avantages que connaissent ses affiliés. Ce choix du peuple s'est fait à 52.87% contre 47.13% en faveur de l'autre projet de loi, issu du Conseil d'Etat, qui prévoyait cette recapitalisation avec de vraies réformes structurelles pour assurer un avenir pérenne à la CPEG.

Ces 5.4 milliards étaient une estimation du coût total qui devait être ensuite affiné en fonction de la situation de la CPEG au 31 décembre 2019, afin de connaitre la charge finale à payer.

A la lecture des comptes 2019 de l'Etat de Genève, actuellement en cours d'études par le Grand Conseil, une note des états financiers (page 90 du tome 1)

engagement prendre en charge l'Etat, et ce sans qu'il en aux prévoyance résulte la moindre prestation supplémentaire en charge de en faveur des assurés » l'Etat se monte

finalement à 5.3 milliards. Mais une lecture plus attentive de ces comptes indique en réalité que cet engagement de prévoyance aurait dû être de 3.3 milliards si la CPEG et son comité avaient appliqué les hypothèses retenues dans le projet de loi accepté par le peuple, ce qui n'a pas été le cas!

En effet, la situation financière et comptable de la CPEG s'est trouvée largement améliorée au 31 décembre 2019 par rapport aux hypothèses sur lesquels les députés, mais surtout le peuple, se sont prononcés, notamment grâce aux très



bons résultats des marchés financiers en 2019. Mais le comité de la CPEG, au lieu de faire profiter l'Etat de Genève, et donc les contribuables, de cette bonne nouvelle qui aurait donc réduit la facture totale de 1.9 milliards, a décidé de revoir deux éléments importants qui n'ont

nous apprend que « C'est un coût supplémentaire que devra pas été expliqué l'occurrence changement des bases de

> calcul actuariel et l'abaissement du taux technique à 1.75%. Ces deux décisions, jamais annoncées lors de la votation, impliquent un coût supplémentaire de 2

> Ainsi, au lieu d'une économie possible de 1.9 milliards qui aurait été grandement utile, à la fois au vu du budget 2020 supplémentaire que devra prendre en charge l'Etat, et ce sans qu'il en résulte

la moindre prestation supplémentaire en faveur des assurés.

La décision du comité de la CPEG, malgré sa légalité vraisemblable, constitue un acte particulièrement déloyal envers les genevois qui ont pourtant apporté leur soutien à la caisse des fonctionnaires lors du vote du 19 mai 2019. En agissant ainsi, le comité de la CPEG empêche l'Etat de réduire le coût astronomique de cette recapitalisation de près de 2 milliards, soit une économie d'environ 50 millions par année. Et que dire sur le fait que si cette situation avait été connue lors du vote populaire, son résultat aurait pu être différent ? Cette attitude est déplorable, la députation tient à dénoncer avec véhémence une telle désinvolture à l'égard du peuple et de l'Etat!

Jean-Luc Forni

Dicastères Magistrats PDC



Xavier Magnin (Plan-les-Ouates):

Action sociale, culture, petite enfance, lien avec les entreprises et ressources humaines



Béatrice Hirsch (Troinex):

Affaires sociales, aînés, petite enfance, école, ieunesse, culture, sport et loisirs.



Béatrice Guex-Corsier (Bardonnex) : Administration finances et sécurité, social et culture



Anne Penet (Satigny):

Social, sport, culture, mobilité et routes



Philippe Pasche (Pregny-Chambésy):

Cohésion sociale et sécurité



Anne Kleiner (Onex):

Développement durable, jeunesse, action communautaire, culture, bâtiments et voirie



Cyril Huguenin (Bernex):

Durabilité, sport, infrastructures et transport



Corinne Gachet-Creffield (Lancy):

Finances, sécurité et sport



Philippe Thorens (Collonge-Bellerive):

Bâtiments, logements, affaires sociales, culture, loisirs, personnel, communication et informatique



Laurent Tremblet (Meyrin):

Pascal Wassmer (Anières):

développement durable

Environnement, voirie, espaces publics, sport, bâtiment et état civil



Bruno Da Silva (Thônex):

Social, mobilité, culture, pompier, sauveteurs et

protection civile



Jean-Marie Martin (Veyrier):

Finances, sécurité, administration, et projet Grands Esserts



Cédric Lambert (Versoix):

Urbanisme, transport, travaux, voirie, espace public, culture et promotion économique



Marie Barbey-Chappuis (Ville de Genève) : Sécurité et sport

Finances, routes, sécurité, assainissement et

largement déficitaire à hauteur de 589 millions, notamment à cause de cette recapitalisation de la CPEG, et au vu de la situation sanitaire actuelle, c'est un coût

HOMMAGE ENTRETIENS AVEC LES MAGISTRATS SORTANTS

Adieu cher Daniel, Adieu notre ami



Comment accepter ce départ subit à 5 jours de l'aboutissement de ton engagement politique et de la prestation de serment à la Cathédrale?

Tu auras été malgré tout bien présent durant la cérémonie dans le cœur de ta famille politique et avec ton écharpe de magistrat à nos côtés.

Avant cet aboutissement, Daniel, tu plaisantais souvent sur ton rôle de 1er vienne-ensuite durant la législature 2003 - 2007, durant laquelle personne n'avait démissionné. Et c'est en juin 2007 que tu as fait ton entrée au Conseil municipal ou tu siègeais depuis, avant d'être élu le 15 mars 2020, adjoint au Maire.

En dehors de ton engagement pour ta commune de cœur Bardonnex, tu as été aussi un des piliers de notre groupe DC & Entente de Bardonnex en le présidant pendant sept ans puis en reprenant les comptes dont tu t'occupais

Toi qui aimais l'équitation, tu avais un cheval de bataille, la défense de l'environnement et le tri des déchets. Avec ton départ ... qui va maintenant nous aider à trier correctement les déchets à l'issue du caucus, des séances de commissions ou lors de nos soirées PDC ?

Daniel, les témoignages d'affections et de condoléances affluent, tous disent combien tu étais un homme engagé, sincère, généreux, bon vivant, d'une gentillesse extraordinaire et doté d'un grand sens de l'humour.

Et spéciale dédicace à toi qui citais souvent Coluche...

« Y a-t-il une vie après la mort? Seulement Jésus pourrait répondre à cette question. Malheureusement il est mort.»

Et nous de rajouter... Dany pourrait répondre à cette question. Malheureusement, il est mort aussi.

Adieu l'ami, tu nous mangues déjà.

Béatrice Guex-Crosier. Maire de Bardonnex

Entretien avec Dinh Manh Uong

Informaticien, Conseiller administratif de Confignon en charge des finances, de l'aménagement et de la durabilité de 2007

Durant votre mandat, vous vous êtes fortement engagé en faveur du quartier des Cherpines. Quels souvenirs en garderez-vous?

L'aménagement du quartier des Cherpines est un proiet, auguel i'ai dû consacrer beaucoup de temps durant les 13 ans au Conseil administratif de Confignon.

Il faut relever d'abord que le projet a été refusé par les confignonnais mais accepté par le peuple genevois lors du référendum en 2011. Son ampleur avec 3000 logements à construire et sa vitesse de développement prévue sur une durée d'environ 15 ans sont autant d'éléments qui ont suscité de nombreuses questions tout à fait légitimes chez

les habitants. dès le début du

projet, les autorités communales ont voulu être proactives et ont travaillé en étroite collaboration avec l'Etat et la commune de Plan-les-Ouates. Ces engagements ont permis d'aboutir à de bonnes solutions dont les principales sont:

- La création du fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), permettant de réduire de 40% des coûts d'investissements à charge de la Commune:
- La signature de la convention en matière de mobilité entre l'Etat et les communes de Confignon et Plan-les-Ouates, prévoyant des mesures adéquates en termes de mobilité pour accompagner chaque étape du développement:
- L'indice de densité fixé à 1.23 sur l'ensemble du quartier, considéré comme un bon compromis entre l'exigence de l'Etat et le souhait des habitants, exprimé au travers des associations communales.

Vous êtes également en charge des finances communales. Quels sont les défis pour une commune comme Confignon en la matière ?



Confignon se trouve parmi les communes financièrement les moins aisées avec un budget annuel de fonctionnement d'environ 15 mios et un plan annuel d'investissement d'environ 3 mios. A ce iour, ses dettes

«Le transfert des compétences pourrait s'élèvent 21 mios. Ses C'est dans ce intéresser les grandes communes mais pose de résultats des contexte que sérieux problèmes aux petites communes.» comptes sont en

> dents de scie et souvent juste équilibrés alors que son taux d'imposition de 47 centimes additionnelles est supérieur à la moyenne cantonale.

> Il est évident qu'une telle situation ne permet pas à Confignon d'assumer à elle seule les coûts d'investissement colossaux, évalués à 120 mios pour le développement des Cherpines.

> Le principal défi consiste donc à trouver les moyens pour ramener ces coûts à un niveau supportable, tout en assurant des prestations courantes et d'autres projets en réponse aux besoins des habitants.

> Pour cela, la Commune mène ses actions sur plusieurs axes:

- Maîtriser les charges de fonctionnement;
- Réduire les dettes: Depuis 2015, la Commune rembourse 1 mio chaque année; • Développer la zone d'activités industrielles et artisanales aux Cherpines:
- Promouvoir le partenariat public-privé pour certains projets d'investissement;
- Négocier avec l'Etat et au niveau intercommunal afin d'obtenir des supports financiers pour les projets d'aménagement. La création du FIDU en est un exemple.

La question de la répartition des tâches entre le Canton et les communes est un thème récurrent dans les débats. Comment analysez-vous cette auestion?

C'est un véritable serpent de mer auguel beaucoup de temps et d'efforts ont été consentis tant au niveau du Conseil d'Etat que du côté des représentants des communes pour arriver à des résultats largement en deçà des attentes.

Pourtant, tout est parti sur un principe de base qui est accepté favorablement des deux côtés et qui prône que tout transfert des compétences dans un sens ou dans l'autre sera accompagné d'un transfert des ressources financières équivalentes.

Malheureusement, au cours des négociations. l'Etat donne l'impression à tort ou à raison qu'il cherche avant tout à transférer des charges. Du côté des communes, le transfert des compétences pourrait intéresser les grandes communes mais pose de sérieux problèmes aux petites communes qui ne disposent ni d'infrastructures ni de ressources humaines nécessaires.

Depuis quelques mois, un deuxième tour de négociations est engagé entre l'Etat et les communes. J'espère que de bons compromis seront trouvés dans l'intérêt général des genevois.

Quels souvenirs garderez-vous de toutes ces années d'engagement politique communal?

Beaucoup de travail et en même temps, beaucoup de plaisir.

L'aménagement du territoire et la volonté politique communale pour la durabilité, notamment dans le cadre du programme de Cité de l'énergie sont des dossiers qui nécessitent un investissement conséquent en temps et en efforts. En même temps, ce sont des dossiers passionnants, qui me procurent un sentiment d'être utile au service de ma Commune, et d'une manière plus large, au service du pays qui m'a accueilli et m'a offert d'excellentes conditions pour la formation et à ma famille un cadre de vie agréable.

Propos recueillis par Benoît Cerutti

ENTRETIENS AVEC LES MAGISTRATS SORTANTS

ACTUALITÉ

Entretien avec Stéphane Lorenzini

Né le 30 janvier 1971, Conseiller administratif de 2015 à 2020 en charge des dicastères des finances et du logement, de l'adminstration et de la promotion économique, des travaux et construction et de la culture. Conseiller municipal de 1995 à 2004, Président du Conseil municipal en 2003-2004. 3 grands enfants, Administrateur d'un bureau d'architectes.

Vous avez été pendant cinq ans en charge des finances, quel bilan tirezvous de la situation financière de la Ville de Lancy?

A Lancy, nous avons la chance de pouvoir compter sur une bonne répartition emplois-logements, ce qui permet à la Commune de pouvoir bénéficier de finances saines. Cependant, avec notre développement continu depuis de nombreuses décennies, nous nous devons de maintenir une gestion prudente de nos finances communales.

Ces cinq années ont été marquées par la préparation de la réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III puis RFFA). Certes, la mise en place de la réforme sera moins douloureuse qu'ailleurs, car nos rentrées devraient nous permettre de rester à l'équilibre, mais il y aura tout de même un impact. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité ces dernières années présenter des budgets de plus en

plus bénéficiaires, afin de pouvoir préparer au mieux ce changement.

Il nous paraissait

«A Lancy, nous avons la chance de pouvoir compter sur une bonne répartition emploislogements, ce qui permet à la Commune de pouvoir bénéficier de finances saines.»

difficile de nous endetter à l'avenir pour financer notre fonctionnement.

Avec la crise due au Covid-19, la situation va se détériorer. Il est compliqué à l'heure actuelle d'en établir les proportions. Mais nous avons déjà pu constater que rien que pour les crèches, le manque à gagner est de l'ordre d'un million de francs. Cela nous renseigne sur l'ampleur du choc à venir.



Lancy connaît un développement constant depuis des décennies. Quels sont les enjeux en termes d'infrastructures et de finances communales ?

Le développement de Lancy va perdurer ces prochaines années. Nous allons finaliser le quartier des Semailles et celui de Surville. Rien que pour ce dernier, cela représente 3'000 habitants supplémentaires, soit une augmentation de la population de l'ordre de 10%. Nous atteindrons ainsi les 40'000 habitants d'ici quelques années. Tout cela représente de forts enjeux notamment en matière d'infrastructures. Nous allons sans doute souffrir d'un manque d'écoles

primaires, alors que certaines sont pourtant déjà en construction avec un nouveau groupe

scolaire au Plateau St-Georges et le concours pour l'école de Pont-Rouge qui va être jugé ces prochains jours. Nous ouvrirons en septembre une nouvelle crèche et travaillons sur la construction de deux autres pour les prochaines années, et pourtant nous peinons encore à combler la demande.

En ce qui concerne les finances communales, si nous souhaitons préserver une situation saine, il convient de veiller à maintenir l'équilibre entre emplois et logements, tout comme un équilibre social garant de rentrées fiscales pour la commune.

A ce titre, nous devons faire attention à ce que le développement de Lancy ne prétérite pas nos dernières zones villas, encore présentes sur une partie de notre territoire. Nous considérons que Lancy a fait beaucoup en matière de construction de logements avec une augmentation au cours des 5 dernières années de 10% et qu'il convient ainsi de veiller à ce que l'effort soit porté par l'ensemble du territoire cantonal, et non pas limité à certaines grandes communes suburbaines.

Les relations entre le Canton et les communes sont marquées par la question de la répartition des tâches. Comment analysez-vous cette question ?

Le dossier est aujourd'hui à l'arrêt. Il y a deux éléments qui polluent le débat actuel. Tout d'abord, la question fiscale. Ella a largement envenimé les discussions, car le modèle très théorique proposé par le Conseil d'État n'a jamais pu être évalué concrètement par les communes. Proposer de baisser la fiscalité cantonale au profit d'une fiscalité communale plus élevée en compensation du transfert de certaines missions était séduisant sur le papier, mais n'a jamais pu trouver une concrétisation pratique.

De plus, le Canton ne cesse d'envoyer des signaux contradictoires : un jour, il propose de transférer pour 90 millions de nouvelles missions, mais lorsque l'on entre dans les détails, on voit que ce n'est pas si simple. Par exemple, on veut donner des missions locales de sécurité un jour, et le lendemain on propose de supprimer la police municipale au profit d'une police unique dirigée par le canton. Tout cela n'est pas très cohérent sur le long terme, on ressent surtout la volonté de reporter des charges financières sur les communes.

Enfin, nous n'échappons pas au poids de

l'histoire de la géographie. Nous sommes un canton-ville très centralisé avec des compétences techniques aux mains de l'État qui ne peuvent être transférées du jour au lendemain aux communes, sans un travail patient de réflexion, de consultation et de préparation. Et cela ne se fait pas en quelques mois.

A titre personnel, quels souvenirs garderez-vous de vos années passées à l'Exécutif?

Ce fut une extraordinaire aventure humaine. De par ma profession d'architecte, i'ai l'impression d'avoir pu énormément apporter à l'administration communale dans les dicastères des travaux, du logement et des finances. Mes autres dicastères m'ont procuré de grandes satisfactions, tout particulièrement la culture que j'ai eu beaucoup de plaisir à diriger et à réorienter en instaurant une nouvelle politique culturelle tournée autour des arts vivants, en créant notamment deux festivals, le Lancy Tennessee et Lancy en Lumières. C'est également l'occasion de très nombreuses rencontres humaines et de constater à quel point la population d'une ville comme Lancy est variée et de mesurer l'importance de la vie associative. Je souhaite à Corinne Gachet qui me succède à cette noble tâche d'avoir autant de satisfaction et de plaisir que j'en ai

Propos recueillis par Benoît Cerutti

La députation PDC au Grand Conseil a déposé cinq propositions de mesures concrètes à mettre immédiatement en œuvre au niveau cantonal en réponse aux conséquences de la crise sanitaire et économique du Covid-19. En voici un aperçu :

Covid-19:

5 textes parlementaires pour aller de l'avant

Motion pour le déplafonnement des APG pour les indépendants

Le PDC a déposé une motion invitant le Conseil d'État à compléter les allocations pour pertes de gain allouées par la Confédération (Ordonnance COVID-19 sur les APG) aux indépendants réalisant un revenu compris entre CHF 10'000.- et CHF 90'000.-, en versant des indemnités équivalentes (max. 196.-/jour) aux indépendants réalisant un revenu compris entre CHF 90'001.- et CHF 120'000.-.

Motion pour un état de situation sur le télétravail au sein de l'État de Genève

Le PDC a déposé un texte invitant le Conseil d'État à faire un état des lieux des mesures de télétravail mises en place au sein de l'État de Genève depuis le début de la crise, de leur potentiel impact sur la santé et la qualité de vie des collaborateurs, et finalement de manière plus prospective, à tirer un bilan des possibilités de pérennisation des processus de télétravail au sein des services de l'État.

Motion pour un bilan du dispositif d'enseignement à distance et un soutien d'urgence aux élèves en décrochage scolaire

Constatant l'accroissement des inégalités sociales accentuées par l'enseignement à distance lors de la fermeture des écoles, le PDC a déposé un texte invitant le Conseil d'État à faire un état des lieux de l'absentéisme effectif durant la période de l'école à distance, à mettre en place des cours de soutien spécifiques pendant l'été pour les élèves en décrochage et à élaborer un plan visant à réduire la fracture numérique touchant en particulier les familles précarisées.

Motion pour un maintien de l'accueil pour les enfants d'âge préscolaire et scolaire durant l'été

Le PDC a déposé un texte invitant le Conseil d'État à collaborer avec les communes, associations et fondations compétentes pour renforcer et garantir un accueil continu durant l'été dans les institutions de la petite enfance et assurer le nombre de places nécessaires dans les activités de loisirs durant l'été pour les enfants en âge scolaire afin de soulager les parents dans leur besoin de garde lors de la reprise économique.

Projet de loi pour permettre une modification de la taxe professionnelle communale

Le PDC a déposé un texte visant à modifier la loi générale sur les contributions publiques afin de permettre aux petites et moyennes entreprises particulièrement touchées par la crise d'être exonérées de la taxe professionnelle communale, sans pour autant péjorer significativement les recettes des communes.

Nicolas Fournier

orange pressée n°276 juin 2020 15 orange pressée n°276 juin 2020 15 orange pressée n°276 juin 2020

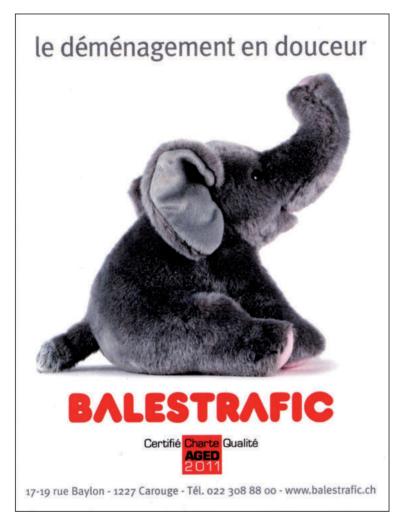


Venez nous trouver, on va vous faire des imprimés de qualité!

Av. des Grandes-Communes 27 - 1213 Onex **Tél. 022 771 23 23 - Fax 022 771 41 12 E-mail: imp.ripari@bluewin.ch**



19 rue de la Maison-Forte - 1287 Laconnex Genève Tél.: 022 756 11 07 - Fax : 022 756 14 54 Mobile : 079 423 32 54 - rovini@bluewin.ch







roch.barthelemy@bluewin.ch

Rue de Genève 3 1225 Chêne-Bourg Tél. 022 348 33 55

www.locatelli-electricite.ch

Installations électriques courant fort et courant faible Dépannage - SWISSCOM Partner Domotique - Câblage informatique

BOCCARD PARCS et JARDINS SA

Une force de la nature.

Route de la Croix-en Champagne 6 - La Petite-Grave - 1236 Cartigny Tél. 022 798 43 43 - Fax 022 791 05 52



Ch. de la Marbrerie 6 CH - 1227 Carouge Tél: 022.343.89.50 Fax: 022.343.14.41

Fax: 022.343.14.4 Mail: info@bosson.cl Web: www.bosson.cl

La chaleur sous toutes ses formes

Mazout, diesel, carburants, station service 24/24 et révision de citernes.



Soutenez le PDC!

Vous partagez les idées de notre parti et de nos élus?

N'hésitez pas à nous soutenir en faisant un don. Vous contribuerez ainsi à aider le PDC à porter ses idées et valeurs lors des votations, des campagnes mais aussi tout au long de la prochaine législature.

Nous vous remercions chaleureusement!

Compte CCP: 17-43834-0
IBAN: CH82 0900 0000 1704 3834 0
Parti Démocrate-Chrétien du canton de Genève
Motif versement: don PDC Geneve (canton)